



Association pour le Droit de Mourir dans la Dignité

Association pluraliste

Déclaration anticipée d'euthanasie

(Loi du 28 mai 2002 et A.R. du 2 avril 2003)

Notice explicative

Quand un malade conscient et lucide, qui se trouve dans les conditions prévues par la loi, demande que le médecin mette fin à sa vie par euthanasie, il suffit qu'il fasse cette demande oralement plusieurs fois et qu'il la confirme par un écrit comportant simplement la phrase « je demande l'euthanasie », daté et signé. Si le malade n'est pas capable d'écrire pour une raison physique (paralysie, faiblesse extrême, etc.), un tiers peut le faire pour lui, en présence du médecin.

La **déclaration anticipée d'euthanasie** est un document qu'une personne lucide, malade ou non, rédige **pour l'avenir**, pour l'éventualité où elle se trouverait dans une situation où l'euthanasie pourrait légalement être pratiquée, mais serait en état d'inconscience (en cas de coma suite à une maladie ou un accident, par exemple) et donc incapable de formuler la demande. Pour que le médecin puisse pratiquer une euthanasie sur base de cette déclaration, il faut qu'elle ait été rédigée dans les formes légales dans les 5 années qui précèdent l'incapacité de s'exprimer, et que l'état d'inconscience du malade soit considéré comme irréversible.

Nous joignons six exemplaires. Des photocopies faites avant signature peuvent être utilisées mais les signatures doivent y être apposées à la main.

1. Nous vous conseillons d'en remettre un exemplaire à l'ADMD (avant de distribuer vos autres exemplaires), qui en cas d'erreur ou d'oubli dans votre déclaration, vous en avertira aussitôt. Nous la garderons à votre disposition ou à celle des personnes de confiance, en cas de nécessité. Nous pourrions ainsi également vous prévenir lorsque votre déclaration arrivera à échéance.
2. Un exemplaire est à conserver par vous-même
3. Un exemplaire est à remettre à votre médecin traitant pour votre dossier médical
4. et 5. Chaque personne de confiance doit recevoir un exemplaire
6. Un exemplaire original de cette déclaration anticipée peut être enregistré auprès de l'administration communale de votre domicile. Cet enregistrement n'est pas obligatoire mais conseillé.

**VOIR AU VERSO LES INFORMATIONS SUR LA
MANIÈRE DE COMPLÉTER LA DÉCLARATION**

Association pour le Droit de Mourir dans la Dignité asbl
avenue Eugène Plasky 144 bte 3 - 1030 Bruxelles
Tél. 02 502 04 85 - Fax 02 502 61 50
courriel : info@admd.be
www.admd.be

09/03/2017

Comment compléter la déclaration anticipée d'euthanasie ?

La rubrique I est à remplir obligatoirement.

Elle comporte vos données et celles de deux témoins.

1. Vous devez être majeur, ou mineur émancipé, et en possession de vos facultés mentales.
2. Les deux témoins sont choisis librement, mais l'un au moins ne doit pas avoir d'intérêt matériel à votre décès (ne pas être de votre famille proche). Leur rôle est **uniquement d'attester, par leur signature, que vous avez rédigé librement votre déclaration**. Ultérieurement, ils n'ont plus aucun rôle.

La rubrique II est facultative (*mais il est fortement recommandé de la compléter*).

1. Le cadre IIA comporte les données de la (des) personne(s) de confiance éventuellement désignée(s).
 - Le rôle des personnes de confiance consiste, si vous vous trouviez un jour dans une situation d'inconscience où l'euthanasie pourrait être envisagée, à faire connaître et à défendre votre volonté auprès du médecin traitant et/ou de l'équipe médicale qui s'occupera de cette situation. Toute personne, y compris un membre de la famille, peut être désignée comme personne de confiance, à l'exception du médecin et de l'équipe soignante qui vous ont en traitement. Énumérez les personnes de confiance dans l'ordre de préférence : c'est la première disponible qui sera consultée. La désignation d'une personne de confiance est facultative, mais l'ADMD recommande d'en désigner une. La (les) personne(s) de confiance signe(nt) également la déclaration.
 - La date de signature des personnes de confiance désignées ne peut être antérieure à la vôtre.
 - À noter que si vous avez signé une déclaration de volontés relatives au traitement et que vous y avez désigné un mandataire, ce mandataire peut aussi être désigné comme personne de confiance, s'il y consent.
2. Si pour une raison médicale vous n'êtes physiquement pas apte à écrire (par exemple en raison d'une paralysie), la déclaration peut être complétée et signée par une personne majeure de votre choix pour autant que cette personne n'ait pas d'intérêt matériel à votre décès (ne soit pas de votre famille proche). Dans ce cas, le cadre IIB est à compléter par cette personne, et un certificat médical doit attester de votre incapacité.

La déclaration anticipée d'euthanasie reste valable pendant cinq ans ; elle doit alors être renouvelée. Elle peut évidemment être révisée ou révoquée à tout moment et, dans ce cas, il faut en avvertir les personnes auxquelles elle a été remise, ainsi que l'ADMD.

DÉCLARATION ANTICIPÉE RELATIVE A L'EUTHANASIE

Cette déclaration est une demande d'euthanasie pour le cas où vous seriez dans une situation où l'euthanasie pourrait être pratiquée mais où vous seriez inconscient(e) et donc incapable d'en faire la demande.

Rubrique I. Données obligatoires

Monsieur/Madame ¹
demande que, dans le cas où il/elle ² n'est plus en état d'exprimer sa volonté, un médecin pratique l'euthanasie si toutes les conditions fixées dans la loi du 28 mai 2002 relative à l'euthanasie sont satisfaites.

Mes données personnelles sont les suivantes :

- résidence principale.....
- adresse complète.....
- numéro d'identification dans le registre national.....
- date et lieu de naissance.....
- Téléphone :..... GSM :.....
- Adresse e-mail :.....

Cette déclaration a été faite librement et consciemment. Elle est approuvée par la signature des deux témoins et, le cas échéant, d'une (des) personne(s) de confiance. Je souhaite que cette déclaration anticipée soit respectée.

Les témoins ³

Les témoins en présence desquels je rédige cette déclaration anticipée, sont :

Témoin ❶

- nom et prénoms
- résidence principale
- adresse complète.....
- numéro d'identification dans le registre national.....
- numéro de téléphone.....
- date et lieu de naissance
- lien de parenté éventuel.....

Témoin ❷

- nom et prénoms
- résidence principale
- adresse complète.....
- numéro d'identification dans le registre national
- numéro de téléphone.....
- date et lieu de naissance
- lien de parenté éventuel.....

Date et signature du requérant et des deux témoins

<u>Date</u>	
<u>Signature du requérant</u>	
<u>Signature du témoin ❶</u>	<u>Signature du témoin ❷</u>

¹ Biffer la mention inutile et inscrire le nom et prénoms (pour les femmes mariées, le nom de jeune fille)

² Biffer la mention inutile

³ Un des deux témoins au moins ne peut pas avoir d'intérêt matériel au décès du déclarant

Rubrique II. Données facultatives

A. Les personnes de confiance éventuellement désignées

Comme personne(s) de confiance, dont je souhaite qu'elle(s) soi(en)t immédiatement informée(s) si je me trouve dans une situation dans laquelle la déclaration anticipée pourrait être d'application et qu'elle(s) soi(en)t concernée(s) pendant la procédure, je désigne par ordre de préférence :

- ❶ nom et prénoms
résidence principale
adresse complète.....
numéro d'identification dans le registre national
numéro de téléphone.....
date et lieu de naissance
lien de parenté éventuel.....
- ❷ nom et prénoms
résidence principale
adresse complète.....
numéro d'identification dans le registre national
numéro de téléphone.....
date et lieu de naissance
lien de parenté éventuel.....

Date et signature de la (des) personne(s) de confiance désignée(s) (le cas échéant)

<u>Date</u>	<u>Nom et prénom</u>	<u>Signature</u>
<u>Date</u>	<u>Nom et prénom</u>	<u>Signature</u>

B. Données à mentionner si le requérant n'est pas physiquement capable de rédiger et de signer une déclaration anticipée

La raison pour laquelle je ne suis pas capable physiquement de rédiger et de signer cette déclaration anticipée est la suivante :

Comme preuve, je joins un certificat médical en annexe.

J'ai désigné (nom, prénom)pour consigner par écrit cette déclaration

anticipée. Les données personnelles de cette personne sont les suivantes :

Adresse résidence principale.....

n° d'identification dans le registre national..... n° de téléphone

date et lieu de naissance lien de parenté éventuel

Date et signature de la personne désignée pour consigner cette déclaration en cas d'incapacité physique du requérant

La présente déclaration a été rédigée en.....exemplaires signés qui sont conservés (à un endroit ou chez une personne) :

.....
.....
.....
.....

Cadre réservé à l'administration communale (en cas d'enregistrement)